

**PROCES-VERBAL DE SEANCE ORDINAIRE**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2018**

Le vendredi 9 février deux mille dix-huit, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire.

Date de la convocation : 02/02/2018

Présents : M. COUSSO Frédéric, M. BONNIER Patrick, M. BARRE Daniel, Mme DEYTS Valérie, M. LUCAS Patrick, Mme MOULIA Séverine, Mme LESTAGE Sandrine, Mme MORANCHO Céline, M CANDAU Christophe,

Procurations: M. DAVID Cyril à Mme DEYTS Valérie, M. SEGUY Nicolas à M. COUSSO Frédéric

Absent :

Ouverture de séance : 19 heures

Secrétaire de séance : Patrick BONNIER

Le compte-rendu du conseil municipal du 18 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

**N° D2018/01 Objet : Adhésion à la compétence D SIAEPA Bonnetan : défense extérieure contre l'incendie**

Par arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2017, le syndicat SIAEPA de Bonnetan possède désormais 4 compétences :

Compétence A eau potable

Compétence B assainissement non collectif ANC

Compétence C assainissement collectif AC

Compétence D Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Monsieur le Maire présente l'intérêt pour la commune d'adhérer à la compétence D (DECI) depuis la réforme de la DECI.

La demande d'adhésion à la compétence D peut porter sur :

Elaboration et ou mise à jour du schéma communal ou intercommunal de DECI (en option)

Organisation des contrôles des Points d'Eau Incendie (en option)

Création, maintenance, entretien, apposition de la signalisation, remplacement des PEI

**Entendu les propos de M. Le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

**DEMANDE l'adhésion à la compétence D du SIAEPA de Bonnetan, pour les points suivants :**

**Elaboration et ou mise à jour du schéma communal ou intercommunal de DECI**

**Organisation des contrôles des Points d'Eau Incendie**

**Création, maintenance, entretien, apposition de la signalisation, remplacement des PEI**

**N° D2018/02 Objet : Désignation des délégués SMER-E2M suite à la modification des statuts**

Par arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2017, le syndicat SMER Entre 2 Mers a modifié ses statuts.

Il est donc nécessaire de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune.

Monsieur le Maire propose Patrick BONNIER et Patrick LUCAS.

**Le Conseil ayant délibéré, décide à l'unanimité :**

**DE DESIGNER Patrick BONNIER délégué titulaire et Patrick LUCAS délégué suppléant**

**N° D2018/03 Objet : Motion pour le maintien des services publics de proximité sur le territoire créonnais**

Depuis le 2 janvier 2018, pour toutes les démarches relatives aux impôts, la trésorerie de Créon ne reçoit plus les particuliers.

Les citoyens ou les contribuables sont invités à se rendre au centre des impôts de Cenon ou de Libourne.

Le Conseil Municipal de Croignon dénonce cette nouvelle suppression d'un service public de proximité. Une fois de plus, les personnes âgées, les personnes sans moyen de locomotion et les personnes sans accès à internet / sans moyen informatique, sont abandonnées par les pouvoirs publics.

Alors que nous sommes sur un territoire en plein développement, la centralisation sur la métropole ne peut que nous interroger sur la volonté de l'État d'abandonner les territoires ruraux.

Nous ne pouvons accepter cet état de fait qui marginalise encore plus une part de notre population.

**Ainsi le Conseil municipal de Croignon à l'unanimité :**

**Dénonce cette suppression brutale d'un service public de proximité sur le territoire du Créonnais**

**Informe la Direction Régionale des Finances Publiques du mécontentement des habitants de la commune suite à cette décision soudaine.**

**N° D2018/04 Objet : Désignation des noms de voirie des lotissements Sautejeau et la Vidane**

Monsieur BONNIER présente la nécessité de nommer les nouvelles voies des lotissements en création, afin de pouvoir numéroter les permis de construire au fur et à mesure de leur dépôt.

Propositions :

Sautejeau :

Allée du Grand Moulin

Vidane :

Allée de la clairière

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,**

**VALIDE « Allée du Grand Moulin » pour le lotissement de Sautejeau,**

**VALIDE « Allée de la clairière » pour le lotissement de la Vidane.**

**N° D2018/05 Objet : Demande de subvention FDAEC**

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) votées par le Conseil Départemental pour l'année 2018. L'attribution à notre commune est de 11 266 €.

M. Le Maire propose d'attribuer cette aide aux travaux d'aménagement d'un vestiaire pour l'agent technique, à divers travaux de maçonnerie sur la salle des fêtes ainsi qu'à l'achat de panneaux de rues et de numéros suite à l'opération d'adressage menée en lien avec la Poste.

**Le conseil municipal décide à l'unanimité de réaliser en 2018 les opérations suivantes : les travaux d'aménagement du vestiaire (8 119.67 euros HT), les travaux de maçonnerie sur la salle des fêtes (3 380 euros HT) et les panneaux et numéros de rue (6 105.60 euros HT) pour un montant total de 17 605.27 € HT.**

## **Questions diverses :**

### **Convocation électronique :**

Les conseillers municipaux souhaitent recevoir désormais les convocations du conseil municipal par voie dématérialisée, et également avoir la possibilité de faire les procurations de manière dématérialisée si cela est possible.

### **Local atelier municipal :**

Monsieur le Maire fait part de son intention de démarrer les travaux d'extension de l'atelier municipal.

### **Compteur d'eau :**

Suite aux travaux chemin de Lartigue, un administré a toujours son compteur d'eau enterré ; il a fait un trou autour afin qu'il soit vu et rehaussé mais cela reste dangereux. Daniel Barré doit s'en assurer.

### **Compteurs Linky :**

Les conseillers municipaux sont plutôt contre ce type de compteurs.

### **Réunion publique Adressage : le jeudi 8 mars à 19h**

#### **Commune nouvelle :**

En raison des élections municipales en 2020 elle ne pourra se faire qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ou 2021.

Daniel Barré mentionne l'intérêt de rajouter d'autres communes comme Le Pout ou Cursan mais Frédéric COUSSO précise qu'elles ne sont pas de la même communauté de communes.

Daniel Barré précise qu'il s'agit de la création d'une commune nouvelle et pas d'une fusion.

Patrick Bonnier rappelle les 3 points sur lesquels il est nécessaire de s'entendre : le nom de la commune nouvelle, le premier maire et le lieu de la mairie.

Frédéric COUSSO dit qu'il a été convenu de proposer que Bernard Cros soit le premier maire jusqu'en 2020 ; que le siège serait à Camarsac mais avec des services à Croignon (notamment l'urbanisme) ainsi que les conseils municipaux si le Procureur de la République l'autorise.

Le référendum n'est pas prévu mais il est envisagé la création d'un document complet présentant les avantages et le projet de mutualisation. Ce document serait éventuellement consultatif, et distribué en mai/juin.

Des réunions publiques seront éventuellement à organiser et des articles doivent être publiés dans le lien croignonnais.

Les élus ne souhaitent pas précipiter les choses, mais se poser et créer un projet de territoire ensemble.

**Levée de séance : 20h30**

## **Liste des délibérations**

<b>Objet</b>	<b>N°</b>
Adhésion à la compétence D SIAEPA Bonnetan : défense extérieure contre l'incendie (2018/01)	D2018/01
Désignation des délégués SMER-E2M suite à la modification des statuts	D2018/02
Motion pour le maintien des services publics de proximité sur le territoire créonnais	D2018/03
Désignation des noms de voirie des lotissements Sautejeau et la Vidane	D2018/04
Demande de subvention FDAEC	D2018/05



<b>Nom des conseillers municipaux</b>	<b>Prénom des conseillers municipaux</b>	<b>Signature</b>
Mr BARRE	Daniel	
Mr BONNIER	Patrick	
Mr CANDAU	Christophe	
Mr COUSSO	Frédéric	
Mr DAVID	Cyril	A donné procuration
Mme DEYTS	Valérie	
Mme LESTAGE	Sandrine	
Mr LUCAS	Patrick	
Mme MORANCHO	Céline	
Mme MOULIA	Séverine	
Mr SEGUY	Nicolas	A donné procuration